

LETTRE D'ENTENTE 2020-2023 - NUMÉRO 2

ENTRE D'UNE PART,

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC
(FNEEQ-CSN)

ET

D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT L'ANNEXE VII-2 « Autorisation provisoire de programme »
Pour le programme d'études : Gestion d'un établissement de
restauration (430.B0) au Cégep de Valleyfield

CONSIDÉRANT l'autorisation provisoire accordée au Cégep de Valleyfield d'offrir le programme d'études *Gestion d'un établissement de restauration* (430.B0);

CONSIDÉRANT la situation particulière dans laquelle la mise en œuvre du programme d'études s'est déroulée, soit la crise sanitaire;

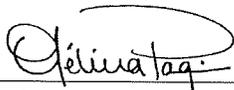
CONSIDÉRANT que ledit programme d'études n'a pu, dans ce contexte, recruter autant d'étudiants que souhaité;

Les parties conviennent, exceptionnellement, de ce qui suit :

1. De surseoir à l'annexe VII-2 de la convention collective;
2. De prolonger l'autorisation provisoire pour les années 2022-2023 et 2023-2024;
3. Pendant lesdites périodes, le Cégep de Valleyfield est admissible au volet 4 de l'annexe budgétaire « Consolidation de l'offre de formation » (R108) du *Régime budgétaire et financier des cégeps* pour autant qu'il remplisse les exigences qui y sont prévues.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, ce 7^e jour du mois de juillet de l'an 2022.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES**



Mélissa Paquin, présidente

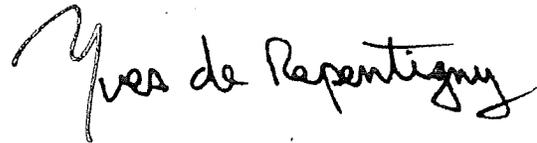


Nathalie Gaulin, vice-présidente par intérim

**POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES
ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS
DU QUÉBEC**



Caroline Quesnel, présidente



Yves de Repentigny, vice-président

Nathalie Gaulin déclare, sous serment, devant moi à Montréal par Teams, ce 7 juillet 2022 que c'est bien sa signature.



avocate 202811-5

Yves de Repentigny déclare, sous serment devant moi, à Montréal par Teams, ce 7/07/22 que c'est bien sa signature.



avocate 202811-5